QU'EST-CE QU'ABIMED ?

ABiMed est un logiciel d'Aide au Bilan de Médication Partagé entre pharmacien d'officine et médecin généraliste. Il a été développé au LIMICS (unité INSERM-Université), avec un financement de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR).

Le logiciel est porté par une association à but non lucratif, « Les Amis d'ABiMed » dont les membres fondateurs sont le LIMICS, la Société de Formation Thérapeutique du Généraliste-Recherche, et l'URPS Pharmaciens d'Ile de France.

ABiMed a de nombreux d'atouts :

- visualisation en un seul écran des effets secondaires de l'ensemble des médicaments de l'ordonnance, avec estimation de la probabilité qu'un médicament soit à l'origine d'une plainte ou d'un symptôme ;
- visualisation en un seul écran des interactions, contre-indications et précautions d'emploi de l'ensemble des médicaments de l'ordonnance ;
- visualisation en un seul écran des problèmes posologiques éventuels, selon le profil clinique du patient, de l'ensemble des médicaments de l'ordonnance ;
- intégration des critères STOPP/START[1], outil essentiel pour le repérage des prescriptions inappropriées (critères STOPP) et des prescriptions appropriées mais absentes de l'ordonnance (critères START) ;
- module d'évaluation de l'impact écologique de l'ordonnance, faisant des propositions pour réduire cet impact lorsque c'est possible ;
- aide à la rédaction d'une synthèse (pdf) structurée et argumentée, produite par le pharmacien et destinée au médecin.

Avec ABiMed le pharmacien identifie de manière pertinente plus de problèmes dans l'ordonnance, sans que cela lui prenne plus de temps (moins de 30 mn par bilan en moyenne)[2].

ABiMed a obtenu le marquage CE, traduisant sa conformité aux exigences définies par la législation européenne, ce qui autorise son utilisation et sa commercialisation. Le choix des Amis d'ABiMed a été de mettre le logiciel à disposition des pharmaciens d'officine gratuitement.

[1] https://www.omedit-idf.fr/wp-content/uploads/STOPPSTART-V3.pdf
[2] d3d3LnNjaWVuY2VkaXJlY3QuY29t&ua=1c1d03505f5a56005055&rr=a4052b23db80900f&cc=fr

QU'EST-CE QU'ABIMED – IQS ?

ABiMed IQS (Impact sur la Qualité et la Sécurité) est un essai randomisé contrôlé d'ABiMed en vie réelle. Il est financé par le Groupement Interrégional de Recherche Clinique et d'Innovation (GIRCI) d'Ile de France.

Nous vous proposons de participer à cet essai.

Pour un pharmacien d'officine et un médecin traitant, c'est une opportunité de coopérer, avec des retombées immédiates pour les patients.

Objectif de l'essai : comparer la qualité et la sécurité des ordonnances après un bilan de médication partagé, selon que celui-ci a été fait avec ou sans ABiMed.

Comment participer ?

Pour participer vous devez constituer un binôme pharmacien – médecin. Il faut que les deux partenaires soient motivés pour travailler ensemble, et qu'ils aient un nombre suffisant de patients en commun. À vous de solliciter celle ou celui qui pourrait faire binôme avec vous. Vous pouvez vous aider de ce document pour la/le convaincre.

Chaque binôme devra inclure 8 patients de plus de 65 ans, prenant au moins 5 médicaments par voie générale depuis au moins 6 mois.

Inclusion et randomisation des patients

Le pharmacien repère les patients éligibles au fur et à mesure qu'ils se présentent à l'officine, recueille leur consentement pour participer à l'étude et s'assure de l'accord du médecin.

Le pharmacien créé le dossier du patient sur le serveur sécurisé ABiMed. Le médecin y ajoute les données cliniques essentielles.

Le patient est automatiquement randomisé soit dans le bras « ABiMed » soit dans le bras « Témoin ». Quelque soit le bras le pharmacien peut utiliser les outils dont il a l'habitude pour faire ses bilans.

Le pharmacien procède à l'entretien avec le patient et à l'analyse du traitement. Il informe le médecin de la réalisation et des propositions éventuelles de modifications du traitement.

Dans tous les cas la décision finale appartient au médecin.

Le protocole de l'étude ne modifie pas le périmètre d'action du médecin et du pharmacien, il facilite simplement des échanges étayés par des données scientifiques. Le pharmacien peut documenter et justifier ses propositions, le médecin dispose d'un

outil clair et visuel pour décider. Dans tous les cas le médecin reste maitre de la prescription et des explications apportées au patient.

L'essai sera mené selon une méthode rigoureuse, dans le respect de l'éthique, de la réglementation (RGPD) et de la méthodologie des essais cliniques.

Un comité d'experts analysera les modifications proposées et celles mises en œuvre. Les experts n'auront pas accès à l'identité du pharmacien, ni du médecin, ni du patient et ne sauront pas dans quel bras celui-ci a été randomisé.

Formation

Une formation des binômes en visioconférence sera assurée avant le démarrage de l'étude.

Rétribution

Le médecin et le pharmacien seront rétribués chacun 225€ pour chaque patient dont le bilan aura été terminé. **Soit 1800€ chacun pour les 8 patients.**

Si vous êtes intéressé(e) contacter :

D Hector Falcoff
hector.falcoff@ebmfrance.net
06 87 32 58 42